



ASSOCIATION
DES
ORGANISATIONS
DE RESERVE
DE L'ANJOU

UNOR ANJOU

REGLEMENT DU RAID Nautique 2015

L'inscription au RAID Nautique vaut acceptation du présent règlement sans condition.

ORGANISATION

Le RAID Nautique est organisé les 21 et 22 août 2015 par l'AOR UNOR Anjou.

L'Association de Organisations de Réserve de l'Anjou, fondée en 1923, dite « UNOR Anjou » (Union Nationale des Officiers de Réserve et organisations de réservistes – Anjou)

a pour but, sans que ces énumérations soient limitatives et en se donnant les moyens nécessaires à son action:

- de développer et d'animer l'esprit, la volonté de défense et les valeurs qui s'y rattachent par :
 - une large information de ses membres sur la défense globale ;
 - la participation à l'instruction militaire et à l'entretien opérationnel des réserves, aux manifestations organisées par les autorités civiles et militaires;
 - des propositions tendant au meilleur emploi des réserves ;
 - une représentation à tous les niveaux de consultation.
- de maintenir la cohésion de ses membres :
 - en assurant la défense de leurs intérêts moraux et matériels ;
 - en développant des liens de fraternelle camaraderie ;
 - en favorisant le recrutement de nouveaux adhérents.
- de promouvoir les réserves et aider au recrutement des militaires d'active et de réserve.

Peuvent être membres de l'UNOR-Anjou :

- les officiers de réserve,
- les sous-officiers, officiers marinières de réserve,
- les militaires du rang de réserve,
- les anciens militaires de réserve ou d'active ou admis à l'honorariat de leur grade.
- les associations de réservistes ou d'anciens réservistes ou du monde combattant représentées par leur président ou son suppléant.

Peut être membre-associé toute personne portant un intérêt aux questions de défense qui adhère aux statuts.

BUT DU RAID Nautique

Le RAID Nautique a pour but :

- le maintien en condition des personnels ;
- la cohésion des différentes composantes militaires (active et réserve) ;
- la cohésion associative de l'UNOR Anjou ;
- la contribution à l'entraînement militaire et l'évaluation des capacités physiques et techniques des personnels des armées (tous grades).

Le RAID Nautique a une forte composante militaire.

Le RAID Nautique est une activité de cohésion à caractère associatif.

Le RAID Nautique est un déplacement nautique sur une distance avec des évolutions et activités mettant en œuvre des connaissances théoriques et pratiques relevant du domaine militaire.

Le RAID Nautique comporte 1 seule catégorie de participants :

- Le RAID Nautique est uniquement ouvert aux membres de l'association UNOR.

Cette catégorie ne nécessite pas de niveau physique particulier, mais une condition physique permettant d'effectuer une randonnée nautique de 30 km sans difficulté particulière.

Le RAID Nautique est accompagné d'activités permettant d'évaluer ses compétences ou enrichir sa formation militaire (orientation, topographie, nœuds, etc...).

ESPRIT DU RAID Nautique

Le RAID Nautique est destiné à rassembler des militaires de toutes origines dans un esprit de camaraderie et de saine émulation.

C'est pourquoi l'équipe d'organisation et l'ensemble des participants veilleront tout au long des activités et au-delà à préserver cet état d'esprit.

Le(s) parcours n'est pas chronométré.

Le RAID Nautique n'est pas une compétition. Il n'y a donc pas de classement lié aux activités.

Ils seront particulièrement attentifs à l'image donnée tant lors des activités en terrain militaire (vis-à-vis notamment des bénévoles œuvrant à l'organisation et des autorités militaires les visitant) que lors des activités en terrain libre vis-à-vis de nos compatriotes (riverains, passants, ...).

I. COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé :

- d'une Direction de l'exercice :

Le président de l'AOR UNOR Anjou,

La secrétaire générale de l'AOR UNOR Anjou,

- de responsables de différents comités liés à l'organisation,

II. PARTICIPATION

II.1. Le nombre d'embarcations est limité à **25**.

II.2. L'inscription à ce raid entraîne automatiquement l'acceptation et le respect intégral du présent règlement et de ses annexes. Le non-respect du règlement par le participant ne peut entraîner la responsabilité de l'organisateur.

Chaque participant doit être à jour des formalités administratives avant le départ.

La non remise d'un document demandé préalable à l'activité entraîne l'annulation de l'inscription.

Le certificat, l'attestation (ou la copie faite par le participant) est conservé par le comité d'organisation pendant la durée du RAID.

II.3. PARTICIPANTS

Les participants sont **obligatoirement membre de l'UNOR** afin d'être couvert par l'assurance de l'association pour les activités pratiquées.

Les participants lors de leur inscription attestent sur l'honneur être couvert par une assurance en responsabilité civile.

Les participants sont **obligatoirement majeurs**.

Les participants des groupes ci-dessous : « Militaires » et « Force de l'ordre, de la sécurité et de secours » peuvent participer au RAID Nautique, uniquement s'ils sont adhérents à l'association.

- Militaires : Sont autorisés à participer, tous les officiers, sous-officiers et militaires du rang masculins ou féminins de toutes armes françaises ou étrangères, d'active ou de réserve ou ancien, les membres de l'association, retenues par le comité d'organisation.

Les participants étrangers peuvent également participer à condition qu'au moins un équipier maîtrise la langue française.

- Force de l'ordre, de la sécurité et de secours : Sont autorisés à participer également les personnels de la Police Nationale, de polices municipales, de la Douane, de la police ferroviaire (SUGE) et des services de sécurité de la RATP (GPSR), des Sapeurs-Pompiers, Services Départementaux de Secours et d'Incendie (SDIS), retenues par le comité d'organisation.

- Autres participants : Sont autorisés à participer toute personne de 18 ans ou plus, ayant minima effectué son service national, ou une JAPD, ou une JDC, ou une préparation militaire, membre de l'association et retenues par le comité d'organisation.

II.4. PARTICIPATION DES PERSONNELS D'ACTIVE

Ceux-ci peuvent le faire à titre privé, dans le cadre d'un club sportif, de leur unité ou à titre individuel. En aucun cas, leur participation n'engage la responsabilité de leur unité d'appartenance.

Ils doivent être membre de l'association, soit par leur adhésion personnelle, soit par l'adhésion d'une association affiliée à l'UNOR Anjou à laquelle ils sont membres.

II.5. CONDITIONS MEDICALES

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la progression d'un participant, d'un groupe, dont un ou plusieurs membres présenteraient des signes de fatigue excessive constatée par un médecin, la direction d'exercice ou le personnel habilité à cet effet.

II.5.1 Aptitudes physiques :

Les participants doivent être en condition physique suffisante permettant d'effectuer une randonnée nautique de 30 km, sans difficulté nautique particulière, dans le sens du courant.

Un **certificat médical d'aptitude de moins de 1 an** à la date du RAID, est exigé pour :

- les participants civils ; anciens militaires ; réservistes ; n'étant pas sous contrat et non titulaire d'un certificat médical d'aptitude militaire.

Les participants militaires, des forces de l'ordre, doivent adresser copie ou certifié par écrit sur l'honneur lors de l'inscription être titulaire d'un certificat médical d'aptitude militaire déclarant leur « aptitude générale au service » et « apte à servir et à faire campagne en tous lieux et sans restriction », soit la copie de leur convocation au RAID par l'autorité militaire.

Les pratiquants majeurs attestent de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger, ou présentent un certificat d'une autorité qualifiée.

II.6. ASSURANCE

Les participants doivent pouvoir attester au départ de leur assurance individuelle garantissant les risques inhérents à leur participation au raid. Celle-ci est indépendante de l'assurance responsabilité civile contractée par le comité d'organisation.

L'absence de cette assurance, entraîne l'annulation de l'inscription et aucun dommage ne peut être réclamé.

II.7. COMPOSITION DES GROUPES

Les participants seuls seront rassemblés pour former des groupes par affinités sur les embarcations, puis les participants toujours sans équipiers seront rassemblés aléatoirement.

II.8. REMPLACANTS

Pas d'équipe donc pas de remplaçant nécessaire.

II.9. LES TENUES

IV.9.1 Pendant les activités :

Les activités se déroulant pour partie en « terrain libre », la tenue doit être réglementaire. Le panachage de tenues civile et militaire est prohibé.

Le port de toute arme (autre que celle éventuellement fournie par l'organisation) est formellement interdit.

Pour les militaires participants ou organisateurs : tenue de combat réglementaire F2 Centre Europe uniforme pour une même équipe ou groupe, nom, grade basse visibilité, rangers ou équivalent, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie. Sans béret, ni casquette.

Force de l'ordre, de la sécurité et de secours : tenue de combat (vert uni ou centre europe) uniforme pour une même équipe ou groupe, nom, grade, rangers ou équivalent, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie.

ou

Une tenue civile uniforme, avec chaussure de marche montante, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie, sans panachage avec des insignes ou signes militaires.

- Autres participants : tenue de combat (vert uni ou centre europe) uniforme pour une même groupe, avec ou sans nom, sans grade ou insigne militaire, rangers ou équivalent, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie

ou

Une tenue civile uniforme, avec chaussure de marche montante, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie, sans panachage avec des insignes ou signes militaires.

ou pour tous sur instruction de l'organisation : tenue ou combinaison isothermique (néoprène noire, bleu marine, ou vert olive, avec chausson néoprène (à adapter selon les conditions météorologiques)).

ou tenue civile sobre et adaptée aux conditions météorologiques pour les contrôleurs civils.

IV.9.2 Cérémonie d'arrivée et repas de cohésion :

- Les militaires : même tenue, avec port du béret pour les militaire (ou casquette selon l'armée). Viser l'homogénéité par groupe de participants.

- Extérieurs :

Tenue civile correcte, ou tenue militaire précédemment cité, si militaire.

IV.9.3 Vigirate :

En fonction du niveau d'alerte et des consignes des commandements, l'ensemble du RAID nautique pourra être effectué en tenue civile.

II.10. EQUIPEMENTS

Chaque participant s'assure d'avoir du matériel au norme.

Soit en utilisant l'offre de location proposée auprès d'un prestataire à l'inscription, soit en faisant usage de son propre matériel.

Seuls cartes, etc... et tout matériel jugé nécessaire par l'organisation sont distribuées avant le départ et réintégrés dès l'arrivée.

Les participants emmènent les matériels qu'elles jugent nécessaires. Toutefois, le **port d'une arme quelconque, sont interdits sous peine d'exclusion immédiate du RAID.**

Il est recommandé de se munir des matériels suivants : (voir liste en annexe 1)

- boussole, matériel pour écrire, 1 **lampe avec filtre et piles par personne**,
- matériel de premiers soins, couteau de poche, ficelle, gourde pleine,
- tenue de rechange maintenue au sec (sac étanche ou voiture),
- duvet, sursac, bâche, ficelle, briquet ou allumette, couverts, quart métallique, gamelles.

Une nuit est effectuée en bivouac sans tente.

Les téléphones portables sont autorisés par l'organisation pour un **usage réservé aux cas d'urgence**.

Le non respect peut entraîner l'exclusion immédiate.

La possession de téléphone portable est conseillée : leur numéro devra être communiqué à l'organisation lors de l'inscription. Seule leur utilisation pour assurer la sécurité est autorisée.

Les pratiquants sont équipés obligatoirement :

1 - **D'un gilet de sauvetage aux normes;**

Chaque gilet de sauvetage sera équipé, à la charge du participant d'un dispositif lumineux, fixé dessus (mini lampe étanche, ...). Le contrôle du matériel sera effectué avant le départ.

2 - De chaussures fermées ;

3 - De vêtements de protection adaptés aux conditions de pratique du moment.

4 - D'un second dispositif d'éclairage mobile étanche propre au participant (lampe frontale,...) permettant d'avoir les mains libres.

L'organisation prévoit en cas d'urgence :

- des bouts de remorquage ; pagaies de rechange ; couteau ; trousse de secours
- dispositif lumineux de balisage nocturne de la flottille ; lampes étanches ;
- corne de brume sonore
- cartographie étanche
- liens avec un correspondant à terre

II.10.1 Participants :

Tout le matériel devra être transporté par les participants.

III. ENGAGEMENT

III.1 Coût de participation

Les frais de participation au RAID Nautique sont fixés sur la fiche d'inscription.

Les membres de l'UNOR Anjou jeune bénéficient d'une réduction.

III.2 Validation de l'inscription

L'acte d'engagement sur le bulletin d'inscription doit être dûment remplie et signé.

Le règlement s'effectue par internet ou par chèque libellé à l'ordre de l'UNOR Angers et à adresser avec votre inscription **au plus tard le 12 août 2015** à :
DMD 49 – UNOR Anjou – BP 14123 - 49041 Angers Cedex 01

Au-delà de cette date, toute personne qui n'aura pas versée sa participation avant la date du 19 août 2015 devra par ses propres moyens se procurer l'équipement nécessaire (kayak, nourriture, etc...), ne pourra pas être inscrite que s'il reste des places disponibles et si sa participation est retenue.

Toute déclaration inexacte ou volontairement erronée (assurance, etc, ...) lors de l'inscription pourra donner lieu à l'annulation de l'inscription et ne pourra engager la responsabilité de l'association ou de ses organisateurs.

Les organisateurs valideront les inscriptions prioritairement en fonction des dossiers complets et du nombre de places disponibles.

III.3 Confirmation de l'inscription

Une confirmation de l'inscription sera adressée par mail ou téléphone aux candidats, au plus tard 15 jours avant le raid (selon la date de votre inscription).

Les candidats inscrits recevront des informations complémentaires (lieu et carte du rendez-vous,...), ainsi que le scénarii thématique du raid.

IV. DEPLACEMENTS

VI Les moyens de transport pour se rendre au point de rendez vous du départ du RAID Nautique sont à la charge des participants.

VI.I Les participants arrivant par la route se rendent directement au point de rendez-vous (départ Tiercé, retour Tiercé).

Organisé en co-voiturage les participants pourront laisser leur véhicule sur le lieu d'arrivée à Tiercé.

Les participants louant un kayak, et sans co-voiturage, leur retour sera assuré par le prestataire loueur.

Un plan d'accès sera fourni lors de votre confirmation d'inscription, au plus tard le 15 août.

VI.II Les participants arrivant par le train, se rendent directement à la gare TGV Angers Saint Laud et doivent signaler leur heure d'arrivée à l'organisation afin que leur prise en charge soit éventuellement assurée jusqu'au point de départ (réponse sera donnée avec votre confirmation d'inscription).

VI.III Durant les activités, il est interdit d'emprunter des moyens motorisés autres que ceux éventuellement mis en place, par l'organisation dans le cadre des activités.

V. HEBERGEMENT – RESTAURATION

VII .I HEBERGEMENT

Il n'y a pas d'hébergement de prévue lors du déroulement du RAID, pendant, ni à l'issue.

Les participants doivent prévoir pour la nuit le matériel nécessaire pour un bivouac éventuel, s'ils le souhaitent.

VII.II RESTAURATION

Vendredi soir, Samedi matin et grillade du midi : repas à la charge des participants ou pris en charge de l'organisation si inscrit en Tarif 1 et tarif 3 avec repas.

Samedi midi : pique-nique ouvert à tous les membres et non membres de l'association, chacun prévoit son matériel s'il en souhaite (chaise, table...).

VI. HORAIRES PREVISIONNELS

Vendredi 21 août 2015

17h00 : accueil des participants, formalités administratives,

17h30 : perception des canoës à Tiercé, Port-Bise

Vérification du matériel et sécurité nautique

18h00 : Déplacement ville étape de départ

18h30 : mise à l'eau, rappel consignes de sécurité

Initiation et rappel maîtrise kayak, entraînement navigation

18h30 : Départ navigation sur le Loir

21h30 : repas Etape 2 – installation bivouac

22h45 : début navigation nocturne (2h45)

06h00 : installation bivouac

Samedi 22 août 2015

08h00 : repas

12h00 : Restitution des Canoë

12h30 : Accueil des autorités

13h00 : Pique-nique de cohésion à Tiercé (Port-Bise), promenade

15h30 : Retour dans les foyers.

VII. ADAPTATION PARCOURS ET ACTIVITES

Selon les conditions hydrologiques et météorologiques, les activités peuvent être supprimées, substituées, ou le parcours peut-être réduit.

VIII. ANNULATION

Selon les conditions hydrologiques et météorologiques les activités terrestres ou/et nautiques et le RAID Nautique peuvent être annulée.

Il sera procédé au remboursement des frais non engagés, si l'annulation est due à la météorologie. Si l'annulation est liée à l'organisateur, la totalité des frais d'inscription sera remboursée au participant.

Une activité de substitution pourra être proposée à la même date ou à une date ultérieure.

En cas d'annulation dû participant inscrit, quel que soit le motif invoqué :

- minimum 1 mois avant la date de la manifestation, la totalité de l'inscription (- 10€ de frais administratifs), lui seront restitués.
- minimum 1 semaines avant la date de la manifestation, seuls les frais alimentaires versés, lui seront restitués.
- en deçà de 1 semaine avant la date de la manifestation, la totalité de la somme est acquise à l'organisation, aucune part ne sera restituée.

IX. RECLAMATIONS

Toute réclamation liée au RAID doit se faire par écrit. La réponse apportée par la direction d'exercice, un appel de la décision est possible auprès du conseil d'administration de l'association.

X. SANCTIONS

Le non respect d'autrui, de la propriété, du règlement ou des consignes de sécurité générales ou propres à chaque activité entraîne l'élimination du participant et sa non-participation à la cérémonie de clôture, ainsi qu'un refus éventuel d'inscription à d'autres activités ultérieures. Dans cette hypothèse aucun frais n'est remboursé. L'association se réserve le droit d'engager d'éventuelles poursuites.

XI. CEREMONIE D'ARRIVEE

La cérémonie d'arrivée s'effectue le jeudi midi, juste avant le repas, en présence des autorités présentes (civiles, militaires, associatives).

La présence de tous les participants est obligatoire.

La présence au pique-nique de cohésion du RAID Nautique est fortement appréciée (après l'effort... le réconfort).

XII. DROIT A L'IMAGE

L'ensemble des photos prises au cours du raid appartiennent au comité d'organisation du raid qui peut en disposer comme il le souhaite pour la promotion du raid.

Les participants ne souhaitant pas apparaître sur les images, pourront avoir le visage flouté, ils devront se signaler à l'accueil du RAID qui les prendra en photo afin d'identifier par la suite les photos à flouter.

XIII. REMARQUES

Durant toute la durée de l'exercice, les organisateurs attendent de chaque participant une conduite exemplaire et digne et précisent : qu'il y a lieu de respecter les propriétés, clôtures et l'environnement, ainsi que la bonne tenue militaire et l'esprit du raid.

Le comité d'organisation vous remercie de votre participation et vous est reconnaissant de bien vouloir lui faire part de vos critiques et suggestions à l'issue de l'activité.

Bon RAID à tous.

XIV. INFORMATIONS

Adresse postale : DMD 49 – **UNOR Anjou** – BP 14123 - 49041 Angers Cedex 01

Site internet : www.UNORanjou.fr

Facebook : UNOR anjou

Secrétaire générale : 06 83 23 88 29

Mail : contact@UNORanjou.fr

Mise à jour du 09.07.2015.

annexe 1

Liste du matériel RAID NAUTIQUE

Mise à jour du 06.08.2014

Matériel collectif Location : (fourni par la location pour les participants louant une embarcation)

- canoë
- gilet de sauvetage
- pagaie
- caisson étanche

Le transport retour aux voitures est assuré. Si arrivée par la gare, ou hébergement de nuité(s), prévenir l'organisation au plutôt.

Matériel collectif organisation : (fourni par l'association UNOR Anjou)(+Assurance et déclaration activité)

- FAMAS Airsoft coup par coup + lunette de protection (si location)
- bouts de remorquage
- trousse de secours
- corne de brume sonore
- cartographie de navigation étanche
- matériels de sécurités divers
- 2 points de ravitaillement eau douce

Matériel individuel obligatoire :

Le matériel de **sécurité** sera contrôlé avant le départ.

- 1 Lampe frontale (main libre) (pour pouvoir pagayer) **avec filtre et piles neuves par personne**
- 1 **dispositif lumineux** qui devra être fixé sur le gilet de sauvetage (mini lampe étanche, ...).
- 1 couteau
- 1 paire de gants (éviter les ampoules)
- 1 treillis camouflage centre-europe ou tenue civile (t-shirt/polo asso) sans panachage
- 1 Paire BMJA (rangers)
- 1 gamelle et couverts métalliques individuels (pour chauffer les rations)
- 1 gourde (pleine à l'heure du départ)
- 3,5 repas (samedi soir, gouter samedi nuit, dimanche matin, pique-nique dimanche midi)
- Sac poubelle pour vos déchets

De vêtements de protection adaptés aux conditions de pratique du moment :

- 1 casquette TTA / coiffe
- 1 polaire
- 1 k-way
- 1 tube peinture camouflage 3 couleurs centre-europe ou cagoule ou bonnet

Matériel individuel conseillé :

- 1 appareil photo étanche
- 1 treillis camouflage centre-europe de rechange pour le pique-nique ou tenue civile (t-shirt/polo asso) sans panachage
- 1 Paire BMJA de rechange (pour Dim midi)
- 1 paire de chaussette et sous-vêtement de rechange (pour Dim midi)
- 1 réplique d'Airsoft + lunette de protection.

- 1 boussole,
- 1 briquet ou allumette
- 1 bobine de ficelle
- 1 duvet (si vous souhaitez dormir)
- 1 sursac (si vous souhaitez dormir)
- 1 bâche
- 1 sac étanche pour le matériel

- 1 démaquillant + coton pour peinture camouflage
- 1 serviette + produit nettoyage (si douche, à confirmer)
- 1 filet de camouflage pour l'embarcation

La nuit est effectuée en bivouac sans tente.

Selon météo (conditions froides)

- 1 paire de chaussures fermées iso thermiques (néoprène) ;
- 1 combinaison iso thermique (néoprène)